

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***26000797***

le,

**22 NOV. 2025****Greffe**N° d'entreprise : **0409 551 618****Nom**(en entier) : **Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique francophone**(en abrégé) : **FMJ**Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **Rue aux Chevaux 8 à 4000 Liège**

Objet de l'acte : Modification statutaire - Démission d'administrateurs - Démission de membres - démission et nomination à la gestion journalière

Modification statutaire

Lors de l'assemblée générale du 14 novembre 2025, en présence de plus de 2/3 des membres présents et représentés, et à la majorité de 4/5 des membres présents et représentés, l'article 23, alinéa 5 des statuts de l'asbl a été modifié comme suit:

"Le statut d'administrateur n'est pas compatible avec le statut de salarié de l'association. Cet alinéa ne s'applique pas du 15 novembre 2025 au 30 juin 2026 inclus."

Démission de l'organe d'administration:

En date du 20 novembre 2025, a remis sa démission de l'organe d'administration:

asbl Maison des Jeunes de Herstal, Large Voie 76 à 4040 Herstal (BCE 0737.423.001) et son représentant permanent Philippe Salerno

Démission et nomination à la gestion journalière

Ne disposent plus de la gestion journalière:

Cédric Garcet depuis le

Martine Job depuis le

Depuis le 17 novembre 2025, la gestion journalière est confiée à

Maïté Dewilde

Jessica Binot

Fait à Liège le 24/11/2025

Binot Jessica

Vice-Présidente

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/01/2026 - Annexes du Moniteur belge